

Bon No: 001258496		1ere Gachée: 10:06 (1)		Date: 13/06/2026		BAS2606133741		Zone: TRANSPORT ZOI	
		Quantité: 6.50 m3		référence commande(2):				Véhicule:	
client: 5308		MROCKZKOWSKI		48 RUE PAUL DOUMER ONNAING		102		TRANSPORT CO	
chantier: 5308001						27		PASCAL	
		ONNAING						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
04:49				00:00		température: TEMPERATURE : 29		XI:irritant	
						vitesse du vent:		en aucun cas nos produits	
						validité:		ne doivent être ingurgités	
								ou entrer en contact avec la	
								peau au risque de provoquer	
								des allergies des rougeurs	
								ou des brulures	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
31		BPS NF EN 206/CN				XF1		0.40	
								consistance(7)	
								S 3	
								Dmax	
								6	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM I 52.5 N CE NF						0		25/30	
appellation commerciale C 25/30 2/6									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE MIXO-POMPE 6.5 M3 SAMEDI CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP								NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):				signature:					
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN